



Erreur dans le calcul du solde a payer pour un achat

Par **salamandre0907**, le **13/04/2012** à **15:02**

Bonjour,

J'ai achete un bijou.

J'avais regle une partie en avance et devais payer le solde a la reception de l'objet.

Le vendeur a fait une grossiere erreur dans le calcul du solde et je me suis donc acquitte d'un montant bien inferieur et ai recupere l'objet.

Après 15 j le vendeur est revenu vers moi pour me reclamer la somme manquante en me menacant d'entamer une procedure juridique si je refusais d'obtempere.

Suis-je vraiment tenue de m'acquitter de la somme manquante ? Quels sont les risques ?

L'erreur est assez grossiere et visible sur la facture.

Merci.

Par **janus2fr**, le **13/04/2012** à **15:20**

Bonjour,

Comme vous le dites, il s'agit d'une erreur...

Il vous faut payer le prix qui était convenu à la commande, c'est celui-ci qui est contractuel.